

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article1334>

Pas d'accord sur le thon rouge et les requins à la conférence sur les espèces menacées

- Actualités - Actualité -

Date de mise en ligne : lundi 29 mars 2010

Site de l'Association Adéquations

Après deux semaines de discussions, la réunion des Etats parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui se déroulait à Doha, au Qatar sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), s'est clôturée sans consensus sur la protection de nombreuses espèces marines, notamment le thon rouge et certains requins, dont le requin marteau et l'aiguillat commun.

Le Secrétaire général de la CITES, M. Wijnstekers, dont le secrétariat est administré par le PNUE, a exprimé ses regrets sur l'absence de consensus. « Ce résultat ne reflète pas le réel impact de cette conférence, qui sera seulement compris lorsque de nouvelles discussions seront organisées sur le sort du thon rouge et des requins dans le prochains mois », a-t-il expliqué.

« La conférence de Doha est une étape importante pour la conservation des espèces marines commerciales », a déclaré M. Wijnstekers. « La qualité des débats et la majorité simple atteinte sur les propositions concernant trois requins et le corail rouge et rose sont un signal fort adressé à la communauté internationale sur le besoin urgent de stopper la surexploitation », a-t-il ajouté.

Ces dernières années, la CITES a commencé à lister des espèces marines à haute valeur commerciale comme l'esturgeon, l'hippocampe, le requin pèlerin et le requin blanc, a précisé M. Wijnstekers. Le refus d'ajouter de nouvelles espèces sur les listes de protection d'espèces commercialement importantes reflète la nécessité d'ajuster les règles existantes sur la régulation de la pêche afin d'aboutir à un consensus « plus cohérent et robuste », a-t-il expliqué.

La proposition de protéger l'ours polaire a également été rejetée.

Plusieurs reptiles et amphibiens d'Amérique centrale et d'Iran ainsi que le bois de rose brésilien ont été intégrés à la liste des espèces en danger.

La CITES a aussi maintenu la protection des éléphants de Tanzanie et de Zambie, en dépit de l'opposition des deux pays qui réclamaient un assouplissement des règles relatives à la défense des pachydermes.

La conférence de la CITES a rassemblé 1.500 représentants de 170 pays ainsi que des organisations non-gouvernementales afin d'améliorer la coopération pour la protection de la faune et la flore. La Convention a été adoptée en 1975 et compte aujourd'hui 145 états membres.